

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 11 JUILLET 2016 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Sandrine TESTAS, Katia PERRET, M. Pierre-Louis BALLET, Adjoint au Maire.

MMES Pascale LABART, Evelyne DOY, Josette GUERRIER, MM. Jean BARTHOMEUF, Gérard LEFEBVRE, Peter WATSON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Marie LABROSSE (pouvoir donné à Bernard REY), Francis BLOCH (pouvoir donné à Pierre-Louis BALLET), Florent PATIN, Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Sandrine TESTAS), Audrey BLANC-MONOT (pouvoir donné à Gérard LEFEBVRE)

Secrétaire de séance : Sandrine TESTAS

Convocation faite le : 5 JUILLET 2016

publiée le : 5 JUILLET 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2016 est approuvé à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS.

I – MODIFICATION DE LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE

Mme E. DOY, Mme A. BLANC-MONOT et M. G. LEFEBVRE ont demandé à intégrer la commission Relation avec l'habitant, Communication, Jeunesse, Conseil Municipal des Jeunes.

M. le Maire demande au conseil municipal de reporter cette décision au prochain conseil municipal. Le conseil municipal est favorable à ce report.

II – DECISION CONCERNANT LE LOCAL SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'ANCIENNE MAIRIE

M. le Maire rappelle le projet de réhabilitation de l'Ancienne Mairie qui sera réalisé par la Société HBVS, par la création de logements locatifs aidés.

Concernant le local situé au rez-de-chaussée du bâtiment, il existe deux options :

- Soit le local est réhabilité et mis en location par HBVS, alors la commune n'aura pas la maîtrise de la destination du local ;
- Soit le local est réhabilité par HBVS, et les frais des travaux seront pris en charge par la commune (environ 65 040 € TTC) et la commune conservera la maîtrise du local.

Après débat, le conseil municipal décide à 9 voix POUR, 3 abstentions et 2 voix CONTRE, de prendre en charge les frais de réhabilitation, et de conserver la maîtrise du local.

III – PROJET HBVS : EMBLACEMENT DES STATIONNEMENTS

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie par HBVS, il est nécessaire de désigner 5 places de stationnement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner les 5 places de stationnement sur la place de l'église.

IV – RETROCESSION DES PARKINGS HBVS A LA COMMUNE

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de procéder au transfert amiable de propriété, qui vaut classement dans le domaine public communal, des parkings appartenant à HBVS, situés Avenue Valadon et Rue de la Saône, cadastrés AI 118 et 119, d'une contenance de 333 m².

V – QUESTIONS DIVERSES

⇒ Voisinage :

Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit du 15/06 au 15/09 inclus. Les contrevenants pourront être verbalisés.

Concernant les horaires de tonte, ils sont rappelés systématiquement dans le SBI.

⇒ Voirie :

Les Points à Temps seront prochainement terminés.

⇒ Tourisme CCDSV :

Le Musée de Trévoux ouvrira ses portes début 2017. Un travail est en cours pour créer la Via Saôna.

La manifestation des Rendez-vous aux Jardins à St Bernard a connu un grand succès.

⇒ Travaux :

Les travaux de remplacement de l'installation de chauffage / climatisation de la mairie sont en cours. Ils devraient se terminer fin juillet.

Concernant les travaux d'enfouissement des réseaux au Bourguignon, il reste deux poteaux France Telecom à retirer, des trous des anciens poteaux à reboucher, et le transformateur à démolir.

Les travaux sur la toiture de l'église seront réalisés cet automne.

⇒ Ecole :

Les travaux de réfection de peinture d'une salle de classe sont en cours.

Une convention sera prochainement signée avec l'intervenante musicale.

⇒ CCAS :

Le spectacle intercommunal des CCAS aura lieu en février 2017.

Concernant la canicule, les personnes fragiles seront contactées.

⇒ Conscrits :

Ils auront lieu les 22, 23 et 24/07. La municipalité offrira le vin d'honneur le dimanche 24/07.

⇒ Syndicat des Eaux d'Anse et Région :

Prochainement le Rapport sur la qualité des eaux sera communiqué.

Il est rappelé que les particuliers peuvent bénéficier avec la télé-relève du dispositif d'alertes fuites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochain conseil municipal : Lundi 5 septembre 2016 à 19h30.